

Décision**DRH n° 21 / 015**

Décision fixant, au titre de l'année 2021, la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie de première classe.

La présidente-directrice générale de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu les arrêtés du 27 décembre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe et du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur de la météorologie de 1^{ère} classe ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu la décision du 22 décembre 2020 autorisant l'ouverture de concours, externe et interne, pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie de première classe, au titre de l'année 2021,

DÉCIDE :

Article unique

Les candidats dont les noms figurent sur la liste ci-dessous sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie de première classe ouvert par décision susvisée (2 inscrits) :

BELPADROME Kévin

GALEA Marion

Fait à Saint-Mandé, le

Pour la présidente-directrice générale
et par délégation :
Le Directeur des Ressources Humaines

David MÉNAGER

David
Mena
ger

Signature
numérique de
David Menager
Date :
2021.03.25
15:36:59 +01'00'